BRÉSIL EN MOUVEMENTS

13eme édition

Films documentaires et débats
sur les droits de l'homme, l'environnement et les questions sociales au Brésil

du 27 septembre au 1er octobre 2017 au Cinéma La Clef

RÈGLEMENT

1. Présentation et objectifs.

Depuis 2005, l'association Autres Brésils organise ***Brésil en Mouvements***, une semaine de projections et débats sur les droits humains et les questions sociales et environnementales au Brésil. Des réalisateurs, des producteurs, des représentants d'ONG et des mouvements sociaux, ainsi que des responsables et des personnalités du monde socioculturel brésilien et français y sont invités à débattre avec le public de grandes problématiques sociales d'actualité.

Notre objectif est de donner un aperçu des réalités sociales du Brésil et de la France, de créer un espace propice aux échanges entre les deux pays, ainsi que de contribuer à assurer la diversité cinématographique et culturelle.

Nos activités ne font l'objet d'aucune section, compétition, ou remise de prix.

2. Conditions de participation.

Pour *Brésil en Mouvements*, Autres Brésils retient des films documentaires, courts, moyens ou longs métrages qui n'ont pas d'obligation à être inédits, ayant pour sujet la société brésilienne.

Les films publicitaires et industriels ne sont pas admis. Selon les règlements internationaux en vigueur, Autres Brésils se réserve le droit de programmer jusqu' à 3 projections pour chaque film sélectionné. Toute projection supplémentaire sera négociée avec les ayants-droits.

3. Inscription.

L'inscription des films doit se faire impérativement par courriel à bresils@autresbresils.net **et** par voie postale.

Les réalisateurs ou producteurs doivent joindre au **formulaire d'inscription signé**, une copie **DVD** (de qualité vérifiée). Si un **lien privé** donnant accès au film en ligne est disponible, il est préférable de l'envoyer par mail lors de l'inscription pour faciliter le processus de sélection (une copie DVD sera néanmoins exigée).

L'envoi des DVD s'effectue aux frais, risques et périls des candidats qui renoncent à tout recours envers les organisateurs.

L'inscription des films doit se faire avant **le 31 mars 2017** (cachet de la Poste faisant foi pour l'envoi du matériel de visionnage).

4. Renvoi des films à l'issue de la sélection.

Toutes les copies DVD envoyées sont conservées par Autres Brésils pour archivage dans sa vidéothèque et pour consultation sur place par les adhérents de l'association.

5. Sélection.

Les décisions sont sans appel.

Tous les films sélectionnés devront fournir le matériel suivant :

- 3 photos du film (300dpi) ñ biofilmographie exhaustive du cinéaste ;
- 1 photo du cinéaste (300 dpi) ;
- relevé complet des textes et dialogues (avec time code) dans le cas d'un film non sous-titré en français ;
- dossier de presse ;
- tout autre matériel de presse utile à la promotion du film.

Il est essentiel que ce matériel arrive dans les plus brefs délais une fois le film sélectionné et les ayants-droits informés. Les photographies et documents soumis pourront être reproduits dans la presse, les documents promotionnels de *Brésil en Mouvements*, ainsi que le site internet d'Autres Brésils, ceci sans contrepartie.

6. Copies de projection.

6.1 Envoi des copies

Les auteurs et/ou ayants-droits des films sélectionnés s'engagent à fournir une copie de projection de leur film (35 mm – DCP – DVD – BluRay – fichiers .mov sur disque dur externe) en parfait état au plus tard le **31 juillet 2017.**

L'adresse d'envoi est :

Autres Brésils - CICP
21 ter rue Voltaire
75011 Paris
FRANCE

Les frais de transport et d'assurance sont à la charge des expéditeurs.

6.2 Videothèque

Après la semaine du festival, les copies seront conservées par Autres Brésils dans sa vidéothèque. Les films de la vidéothèque sont mis à disposition des adhérents de l'association pour visionnage dans un cadre privé. Les films pourront par ailleurs être intégrés au catalogue de films disponibles à la location pour projections publiques en accord avec les ayants-droits. (voir conditions et tarifs sur le site www.autresbresils.net)

7. Parcours itinérant.

Les films sélectionnés pour *Brésil en Mouvements* seront susceptibles de voyager et d'être projetés ponctuellement dans le cadre d'un parcours itinérant dans la limite de 3 projections au total (cf.art.2) pendant une année.

Tout film sous-titré par Autres Brésils pourra être librement projeté dans le cadre d'événements organisés par l'association, sans limitation du nombre de projections.

8. *Social em Movimentos* au Brésil.

Tout film sélectionné pour *Brésil en Mouvements* sera susceptible d'entrer dans la sélection pour *Social em Movimentos*, festival organisé au Brésil.

9. Diffusion à la télévision.

La participation à *Brésil en Mouvements* implique l'autorisation de passage à l'antenne des télévisions brésiliennes, françaises et autres, ou sur internet, d'extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes chacun.

10. Invitations.

Pour *Brésil en Mouvements*, Autres Brésils invite, selon les possibilités financières, les réalisateurs des films sélectionnés, selon le règlement de l'hospitalité. Les organisateurs se réservent le droit d'établir l'itinéraire du voyage en accord avec la personne invitée et décident des dates de projection des films.

Les réalisateurs invités sont priés d'être présents lors de ces projections. Ces dates seront précisées dans un délai minimum de 15 jours avant *Brésil en Mouvements*.

11. Rémunération des séances.

Aucune projection organisée dans le cadre de *Brésil en Mouvements* n'est rémunérée.

12. Engagement.

Les réalisateurs et ayants-droits des films sélectionnés s'engagent à ne pas retirer les films du programme de *Brésil en Mouvements* après leur sélection.

13. Cas non prévus et contestations.

La direction de *Brésil en Mouvements* est chargée de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

La participation à *Brésil en Mouvements* implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Informations et contact

Autres Brésils – bresils@autresbresils.net Tél. : (0033) (0)1 40 09 15 81

Association AUTRES BRÉSILS / CICP
21ter rue Voltaire
75011 – Paris
FRANCE

BRÉSIL EN MOUVEMENTS 2017
Formulaire d'inscription

Titre original du film :		
Année de production		
Pays de production		
Durée du film (min)		
Copie envoyée		
Sous-titrée français	Oui □	Non □
Format de projection		
DCP	□	
Bluray	□	
DVD	□	
35 mm	□	
Cadre	4/3 □	16/9 □
Sous-titré français	Oui □	Non □
Réalisateur/trice		
Adresse		
Tél.	Mobile	
Fax	E-Mail	
Structure productrice du film		
Adresse		
Tél.	Mobile	
E-Mail / Site		

Bref résumé du film (400 caractères maximum)

Attestation

Je, sous-signé(e)e _____, en qualité de _____, titulaire des droits de diffusion du film _____, certifie avoir pris connaissance du règlement de *Brésil en Mouvements* et l'accepter sans réserves.

Fait à : Date : Signature et cachet :